



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 27 mars 2023 à Marciac**

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

**Présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Patricia Pascal, Guillaume De Nodrest, Géraldine Péry, Jacqueline Matayron, Christiane Magnat, Maryse Lacour, Thierry Fernando

**Excusés :** Alain Payssé, Nicole Pion, Eliane Duffau (pouvoir donné à Guillaume De Nodrest)

**Secrétaire de séance :** Guillaume De Nodrest

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 8 (9 voix)

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20230327/11/4.1

**Objet :** Personnel CIAS Marciac-Plaisance - avenant à la convention de participation sur le risque Prévoyance collective avec la MNT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers du 7 octobre 2019 décidant de conclure une convention de participation en matière de prévoyance avec la MNT,

Vu la délibération du conseil d'administration 20200122/08/1.1 du CIAS du 20 janvier 2020, autorisant l'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers,

Considérant que les taux de cotisations actuels ne garantissent plus l'équilibre du contrat MNT, compte tenu de l'aggravation du taux de sinistralité,

Considérant la proposition d'avenant formulée par la MNT et portant sur l'augmentation des taux de cotisation pour la partie indemnité journalière à savoir ;

- de 1.03 % à 1.13 % pour les membres participants n'ayant pas opté pour le régime indemnitaire
- de 1.06 % à 1.17 % pour les membres participants ayant opté pour le régime indemnitaire

Considérant qu'il est nécessaire à cet effet de signer un avenant,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'avenant au contrat prévoyance avec la MNT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document et à donner toute instruction aux services pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,  
Guillaume DE NODREST

BOURRIER ARRIVEE LE  
04 AVR. 2023  
Sous-Préfecture de MIRANDE

Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON

